LOCATION
TABLES ET CHAISES

Prise et Réintégration du matériel

↳ **A la mairie** aux horaires d'ouverture au public :

Lundi - Mardi : 8h30 - 12h00 / Jeudi - Vendredi : 13h30 - 17h00

NOM / Prénom ……

Adresse mail ……

N° de téléphone ……

Évènement …… Date location ……/……/…….

Date prise ……/……/……. Date réintégration ……/……/…….

	Loué	Rendu
TABLES	Nombre :	Nombre :
CHAISES	Nombre :	Nombre :

Montant perçu

……€

Le ……/……/……

Le loueur,
Signature :

La mairie,
Signature :

REGLEMENT
SERVICE DE LOCATION DE CHAISES ET TABLES AUX PARTICULIERS
AU PROFIT DU SOU DES ECOLES

Objet :

La location de chaises et tables est une prestation de service proposée aux particuliers résidant à Saint Georges de Commiers.

Quantité et limitation :

Le matériel est à disposition dans la limite des stocks disponibles.
Les tables font 120x80cm. 6 chaises sont proposées par table louée.
Néanmoins tout usage public (manifestation associative ou communale) sera prioritaire.

Durée des prêts :

Les locations sont consenties à la journée ou pour un week-end.
Le matériel doit être **retiré et rapporté à la mairie** aux horaires d'ouverture au public :

Lundi - Mardi : 8h30 - 12h00 / Jeudi - Vendredi : 13h30 - 17h00

Organisation :

Le matériel doit être réservé en mairie aux heures d'ouverture, au moins 7 jours ouvrés avant la date de location, **en remplissant le formulaire et complété du règlement par chèque**.
La réservation ne peut se faire par mail ou téléphone.
Le matériel est retiré puis rendu propre et en bon état **à la mairie**, auprès de l'agent d'accueil.

Tarif et règlement :

De 1 à 3 tables + chaises	30€
De 4 à 7 tables + chaises	45€
De 8 à 11 tables + chaises	60€
Par tranche supplémentaire de 4 tables + chaises	15€

Le règlement se fait exclusivement **par chèque bancaire à l'ordre de l'Association du Sou des Ecoles laïques de Saint-Georges.**
Il est effectué uniquement **en mairie au moment de la réservation**.